



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Révision tarifaire des contrats d'achat d'électricité solaire

Question écrite n° 40077

### Texte de la question

M. Hervé Saulignac appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur l'inquiétude de la filière photovoltaïque s'agissant de la révision tarifaire rétroactive des contrats d'achat d'électricité solaire conclus entre 2006 à 2011. En effet, selon les simulations effectuées, la baisse tarifaire pourrait atteindre jusqu'à 90 %, soit bien au-delà des 20 % évoqués par le Gouvernement lors des débats parlementaires relatifs à la loi de finances pour 2021. Cette révision des tarifs, présentée par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), remet en cause la viabilité de l'activité économique des porteurs de projets engagés dans une dynamique de transition énergétique, à l'instar de certaines d'agriculteurs « bailleurs de toitures ». Les solutions alternatives proposées aux producteurs, telles que la renégociation des emprunts bancaires, la révision des contrats de maintenance ou la réduction du montant des loyers payés, ne présentent aucune efficacité au regard des investissements engagés, tant pour financer les installations que pour favoriser la transition écologique. En l'état, cette révision tarifaire rétroactive constitue une menace pour près de 18 000 salariés du secteur. Aussi, il lui demande si les tarifs révisés par la CRE peuvent faire l'objet d'une rectification qui intégrerait la réalité économique des producteurs menacés de faillite par l'ampleur de cette réduction tarifaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Saulignac](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40077

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** [Transition écologique](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 juillet 2021](#), page 5499

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)